

FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA119	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	2028,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Adopter les principes fondamentaux régissant la responsabilité administrative
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur analyse les textes juridiques fondamentaux. Les participants réalisent des exercices recouvrant les différents aspects de la responsabilité administrative.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance en collectivités locales, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Définir les principes juridiques de la responsabilité administrative

1. Définition de la responsabilité administrative
2. Situation par rapport aux responsabilités civiles et pénales
3. Régimes de responsabilité
4. Moyens d'exonération

5. Mise en oeuvre de la responsabilité

B. Identifier les personnes publiques pouvant engager leur responsabilité

1. Collectivités territoriales et leurs groupements (syndicats, districts, communautés urbaines...) et répartition de leurs compétences

2. Établissements publics administratifs et à caractère industriel et commercial

3. Dévolution de service public

C. Connaître quelques régimes particuliers de responsabilité

1. Responsabilité découlant des travaux et ouvrages publics

2. Police municipale

a) présentation générale et lutte contre l'incendie

b) maintien de l'ordre : cas particulier des attroupements et mouvements populaires

3. Indemnisation des dommages subis par les participants au service public

a) collaborateurs occasionnels

b) édiles dans l'exercice de leur fonction

c) accidents du travail du personnel des collectivités territoriales

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**

- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats collectivités locales

Chargés d'indemnisation collectivités locales

Conseillers clientèle

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

2028,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:16